

year to the British cruisers would be given next summer; but the honourable member must remember that the chief protection last season was afforded really by the Canadian vessels, (Hear, hear.) It was certainly always desirable to have Her Majesty's vessels in the neighbourhood, in order to guard against contingencies, and to show any ill disposed persons the impossibility of successfully resisting lawfully constituted authority.

Hon. Mr. Letellier de St Just explained that the greater portion of the country between Collingwood and the Rocky Mountains was notoriously unfit for cultivation. Even the country between Fort La Corne and Mackenzie River was only useful for settlement to a limited extent. He made these assertions from a knowledge of the country, derived from persons who had travelled over it, and studied its capabilities. As respects the question of the fisheries, he would have preferred an answer from the Minister of Marine who would probably have been more free in his communications than the Postmaster General, whose mode of getting rid of an embarrassing topic was well understood by the House.

Hon. Mr. Mitchell—There is ample time before the Session closes.

Hon. Mr. Dickey said that it would not be consistent with the interests of the Maritime Provinces were he to allow the debate to close without a reference to a subject of such vital importance to those provinces as the question of the fisheries. That question had now become of national importance—one involving the honour and interests of this section of the Empire. He did not propose to argue the question of right, for the argument was all on one side. It was certainly important, on the eve of the assembling of the Commission, to state the grounds on which we stood prepared to defend our position. The people of the Maritime Provinces held with his honourable friend from Quebec that our title to these inestimable treasures of the sea was as valid as our right to the mines and forests of the land. (Hear, hear.) He did not believe for a moment that the British Government, any more than our own, was prepared to barter away those rights without any material equivalent. During many years past we had shown that we were willing to share these privileges with others on equitable terms, and now all we asked was that these fisheries should not be given away without our receiving a *quid pro quo*. (Hear, hear.) It was well known, for many years, seizures were made, and adjudications passed upon those seizures, without remonstrance; our title, apart from the question of headlands, had never been called into doubt. As respects the question of

prochain avec les mêmes instructions que l'année précédente. Toutefois, l'honorable sénateur ne doit pas oublier que la protection fournie la saison dernière l'a été principalement par les bâtiments canadiens. (bravo!) Bien sûr, la présence des navires de Sa Majesté dans le voisinage était souhaitable afin de parer à toutes les éventualités et de prouver aux individus mal intentionnés qu'il est impossible de résister avec succès à une autorité légalement constituée.

L'honorable M. Letellier de St Just explique que la majeure partie des terres s'étendant entre Collingwood et les Rocheuses sont reconnues comme étant incultes. Même la région comprise entre Fort La Corne et la rivière Mackenzie n'est bonne que pour une forme de colonisation limitée. Il fonde ces affirmations sur des renseignements que lui ont fournis des personnes qui ont voyagé dans cette région et en ont étudié les possibilités. Pour ce qui est de la question des pêcheries, il aurait préféré une réponse du ministre de la Marine, car celui-ci se serait sans doute exprimé plus ouvertement que le ministre des Postes. Ce dernier est en effet reconnu à la Chambre pour sa façon d'expédier les sujets embarrassants.

Honorable M. Mitchell: Nous avons encore amplement de temps avant la fermeture de la session.

L'honorable M. Dickey dit que ce ne serait pas faire justice aux intérêts des provinces Maritimes que de laisser se clore le débat sans aborder un sujet d'une importance aussi vitale pour cette région que la question des pêcheries qui revêt maintenant une importance nationale, car il y va de l'honneur et de l'intérêt de cette partie de l'Empire. Il n'a pas l'intention de soulever la question de droit, puisque tout est à l'avantage de l'une des parties. Il importe sûrement, à la veille de la convocation de la Commission, d'exposer les fondements de notre position. Les citoyens des provinces Maritimes sont de l'avis de son honorable ami du Québec: notre droit à ces trésors inestimables de la mer est tout aussi valable que notre droit aux mines et aux forêts du pays. (Bravo!) Il ne croit nullement que le gouvernement britannique soit plus disposé que le nôtre à échanger ces droits contre un équivalent non matériel. Depuis des années, nous avons démontré que nous sommes disposés à partager équitablement ces priviléges avec d'autres. Tout ce que nous demandons maintenant, c'est que ces pêcheries ne soient pas cédées sans compensation. (Bravo!) Il est notoire que, depuis longtemps, des saisies ont lieu et que les tribunaux statuent sur ces dernières, sans protestation; notre titre n'a jamais été mis en doute, sauf pour la question des promontoires. Quant à cette question, il est heureux de constater qu'elle a été mise en suspens par le ministre